



Treizième session

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

RAPPORT DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD POUR L'ANNEE 1956

Note du Secrétaire général

Conformément aux dispositions de l'Article 88 de la Charte, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux Membres de l'Assemblée générale le rapport du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur l'administration du Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique pour l'année 1956.

Comme le nombre d'exemplaires de ce rapport est très limité, il n'a pas été possible d'en assurer une distribution complète. Les délégations sont donc priées de se munir, aux séances de la treizième session de l'Assemblée générale, des exemplaires qu'elles ont reçus.
